

APPEL SOLENNEL DES COMPAGNONS DE L'ARCHE ROYALE

Au nom de Dieu, l'Être Eternel le Très Haut, nous, francs-maçons réguliers de la Grande Loge Nationale Française et compagnons de Sainte Arche Royale de Jérusalem, membres du Suprême Grand Chapitre Uni,

déterminés à protéger ce degré (domatique) ou ces degrés (ARE-ARA) complémentaire(s), lorsqu'il est (sont) pratiqué(s) par d'authentiques compagnons, des dérives de l'Obédience ces dernières années et plus particulièrement sous la gouvernance de François Stifani que nous ne reconnaissons plus ni comme Grand Maître, ni comme Premier Grand Principal,

conscients que le rattachement du Suprême Grand Chapitre Uni à l'Obédience et la volonté de promouvoir en son sein la maçonnerie de l'Arche Royale a rapidement conduit à de multiples confusions, a jeté le trouble dans l'esprit de nombreux frères et compagnons, et a instillé l'idée d'une inégale dignité entre la Sainte Arche Royale et les Ordres Maçonniques Initiatiques Traditionnels,

persuadés que la dévolution de la Sainte Arche Royale à la GLNF, si elle a entraîné une augmentation des membres du Suprême Grand Chapitre, a amené aussi un affaiblissement de son caractère traditionnel et a souvent servi à distribuer les honneurs et les prébendes au mépris de toute considération pour la valeur initiatique d'un rituel la plupart du temps considéré comme accessoire au point que certains officiers nationaux n'étaient même pas capables d'ouvrir correctement les travaux lors de la dernière réunion du Grand Chapitre,

convaincus du caractère initiatique de ce degré et déterminés à le restituer dans son authenticité et sa pleine compréhension à tous les compagnons qui le pratiquent avec sincérité et conviction,

disons,

qu'aucun système de perfectionnement n'a à connaître de position privilégiée par rapport aux autres et que le parcours initiatique de chaque frère doit pouvoir se construire en toute liberté,

que le Suprême Grand Chapitre Uni des maçons de la Sainte Arche Royale doit recouvrer son indépendance pour nouer de nouveaux liens avec une Obédience régulière et reconnue, liens tissés sur l'amitié et le respect mutuel plutôt que sur la soumission et le clientélisme,

qu'il appartient à chaque compagnon de s'associer librement à cet appel solennel pour que renaisse un Suprême Grand Chapitre Uni indépendant et débarrassé des scories de la présente période ;

que la maçonnerie de l'Arche Royale, bien que n'étant pas constitué en Ordre souverain, se joint à la démarche de protection des valeurs de la franc-maçonnerie traditionnelle et des principes de la régularité initiatique contenus notamment dans la Règle en douze points et s'associe à la déclaration solennelle commune des Ordres Initiatiques Réguliers pour la France du 3 décembre 2010.

Au nom de Dieu, l'Être Eternel, le Très haut, le 5 décembre 2010